

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**DE LA VILLE DE BEGLES**

**SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2010**

**DÉLIBÉRATION N° 15**

**OBJET : ZAC MULTI-SITES DE LA MAIRIE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION / REALISATION**

L'an deux mille dix et le seize décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël MAMERE, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **10 décembre 2010**.

**Etaient présents :** Mme BOUDINEAU, M. JOANDET, Mme FORET-POUGNET, M. RAYNAUD, Mme FEDOU, M. PEREZ, Mme LUCBERNET, MM. SURLEVE-BAZEILLE, DUBOST, DANE, MERCIER, Mme ROUSSELI, M. VIVANT, Mme CABRERA, Mmes LE GUEN, GARNET, BENJELLOUN-TOUIMI, M. KAMAYENWODE, Mme HEGOBURU, M. LABADIE, Mmes CAMI, ABRIBAT, M. ROSSIGNOL, Mmes HAMMI, CABEZA, M. PARIS, Mme TEXIER, MM. NDIAYE, DENOYELLE, BEER DEMANDER.

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :** Mme BUISSON, MM. LABARTHE, BEZIADE, Mme MARTIN

**Absent :** /

**Secrétaire de la séance :** Mme ABRIBAT

Accusé de réception en préfecture
033-213300395-20101216-SGCM20101217-15-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/12/2010

*Affiché le 17 DEC. 2010*

**Monsieur SURLEVE-BAZEILLE :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5215-20-1,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-3 et suivants et R 311-12,

Vu le dossier de ZAC approuvé le 17 janvier 2003 par le Conseil communautaire,

Considérant que la ZAC a été créée en 2003 dans le but d'engager le renouvellement urbain de 3 sites d'anciennes emprises industrielles :

- Le secteur Calixte Camelle ;
- Le secteur des Sécheries ;
- Le secteur Chevalier de la Barre.

Considérant que le projet prévoyait la réalisation de 7 814 m<sup>2</sup> d'activités tertiaires et 391 logements dont 20% de logements sociaux.

Considérant qu'en 2007, la Ville de Bègles a souhaité, afin de permettre une meilleure mixité sur la ZAC, que le programme global de construction soit densifié sur la frange nord du secteur des Sécheries, au profit de la production de logements sociaux diversifiés. Le nombre de logements à réaliser a alors été revu à 450 logements.

Considérant que le dossier actuel de création/réalisation prévoit l'ouverture de deux classes nouvelles par la réhabilitation d'un groupe scolaire existant, l'école Joliot Curie.

Considérant que le programme des équipements publics du dossier de création/réalisation de la ZAC porte essentiellement sur le traitement des entrées de ville, la création de liaisons piétonnes et cyclables, le prolongement, l'élargissement et le paysagement de rues existantes, l'amélioration de certains carrefours et l'extension du parc de la Mairie.

Considérant qu'une part de ces équipements répond aux stricts besoins de la ZAC, l'autre part relève en tout ou partie de l'intérêt général.

Considérant qu'un diagnostic bio diversité a été conduit en 2010 sur le secteur des Sécheries et qu'il a mis en exergue la nécessité d'adapter le plan masse du secteur pour tenir compte au mieux des nouvelles exigences de développement durable (espaces libres, formes bâties, densité).

Considérant que le Comité de suivi qui s'est tenu le 29 septembre 2010 a validé les principes d'un nouveau plan masse.

Considérant que ces principes portent atteinte à l'économie générale du dossier de création/réalisation (densification, équipements publics) et nécessitent d'engager une procédure de modification

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens de la concertation

Considérant que la ZAC relève de la compétence communautaire.

Le Conseil

**Article un**

Sollicite Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux en vue d'engager la procédure de modification du dossier de création/réalisation de la ZAC.

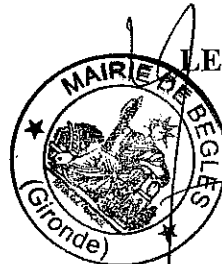
**Article deux**

Dit que la concertation consistera en :

- la publication d'un article dans le magazine municipal ;
- la mise en ligne du projet sur le site internet de la Ville ;
- l'organisation de deux réunions publiques ;
- la mise à disposition du public d'un registre consultable en mairie de Bègles, service urbanisme, 77 rue Calixte Camelle – 33130 BEGLES et à la Communauté Urbaine de Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle – 33000 BORDEAUX.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**



**VOTANTS : 35**

**POUR : 30**

**CONTRE : /**

**ABSTENTIONS : 5**

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**